



FONDATION
D'ENTREPRISE
HERMÈS

GUIDE DE CANDIDATURE
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Manuterra, apprendre du vivant



© Benoît Teillet

Manuterra, apprendre du vivant, est le programme de sensibilisation à la biodiversité en milieu scolaire de la Fondation d'entreprise Hermès. Il se construit et se déploie avec les Compagnons du Devoir et du Tour de France et les structures locales de coordination, ainsi que les différentes académies partenaires.

Vous êtes invité à déposer votre candidature en ligne dans la rubrique [Candidatures du site de la Fondation d'entreprise Hermès](#).

Critères d'éligibilité

Tout établissement dont les équipes pédagogiques sont convaincues de l'importance de la sensibilisation à la biodiversité dans un cadre scolaire, peut aspirer à intégrer le programme Manuterra, apprendre du vivant, remplissant les critères d'éligibilité mentionnés ci-dessous.

Les conditions d'éligibilité à l'appel à candidatures :

- Être un établissement scolaire public ou privé sous contrat ; au sein d'une académie et d'un département où le programme est à ce jour déployé (cf. page suivante).
- Constituer une équipe pédagogique pluridisciplinaire, avec un enseignant référent, prête à s'engager durant toute la durée du programme (année scolaire). Par établissement, une seule candidature pour une classe est acceptée.
- Identifier une classe à partir du CM1 et jusqu'à la seconde.
- Avoir accès à un terrain cultivable de 30m² minimum* au sein de l'établissement ou à proximité (dix minutes à pied), un lieu de stockage du matériel et un espace (dans la classe par exemple) pour entreposer les semis.

* Cette surface minimum est nécessaire pour implanter les espaces cultivables délimités par des modules en bois. Par ailleurs, il est nécessaire de permettre la circulation autour de ces espaces pour une classe. Une solution de cultivation hors sol (bacs en hauteur) peut éventuellement être envisagée.

■ PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Initié en 2021 par la Fondation d'entreprise Hermès, avec l'académie de Besançon, les Compagnons du Devoir et du Tour de France et la Saline royale d'Arc-et-Senans, Manuterra, apprendre du vivant, est un programme de sensibilisation à la biodiversité en milieu scolaire.

Pour l'année 2024-2025, Manuterra est proposé à une trentaine de classes dans les académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Créteil, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Normandie, Paris et Versailles.

Manuterra est un programme pédagogique dédié au monde vivant. Initiant les jeunes générations à la permaculture, Manuterra a pour vocation d'éclairer les citoyens de demain sur le rôle crucial joué par la nature, tout en insistant sur les grands enjeux de sa nécessaire préservation.

Manuterra consiste en des séances d'immersion au cœur d'un jardin à aménager et aborde de multiples thématiques environnementales. Pendant douze séances de deux heures, traversant les différentes saisons, l'enseignant accueille dans sa classe un professionnel des jardins (jardinier, paysagiste, maraîcher, etc.) et un médiateur-jardin. Entre septembre et juin, les élèves mettront en place un jardin de A à Z et l'entretiendront ensemble. Concrètement, les élèves sont invités à choisir les plantations, travailler la terre, manipuler des outils, etc. Ils découvriront la biodiversité et apprendront des gestes, respectueux de la nature, liés aux métiers du jardin.

Les douze séances se déroulent soit à l'extérieur autour de la parcelle identifiée pour être cultivée (au sein de l'établissement ou à proximité), soit en classe notamment pour les séances théoriques.

■ PROCESSUS DE CANDIDATURE

Critères de sélection

- **Motivation de l'équipe pédagogique** à inscrire ce projet interdisciplinaire dans la progression pédagogique de la classe engagée, en cohérence avec le projet de l'établissement ;
- **Portage solide du projet** par une équipe pédagogique interdisciplinaire, animée par un enseignant référent d'une part, et par la direction de l'établissement d'autre part ;
- **Inscription de Manuterra dans le cadre des enseignements**, du socle commun et / ou de tout autre dispositif de sensibilisation aux enjeux environnementaux et / ou de découverte des métiers ;
- **Proposition de pistes pédagogiques novatrices** visant à amplifier et / ou pérenniser les apports du projet initié, au-delà de la durée du projet et / ou de la classe participante au programme.

Pour postuler à cet appel à candidatures :

- Renseigner le formulaire en ligne dans la rubrique [Candidatures du site de la Fondation d'entreprise Hermès](#): il vous sera demandé de créer un espace de candidature, ce qui vous permettra de sauvegarder et de revenir à votre candidature à tout moment avant de la valider.
- Après quelques brèves questions relatives à votre établissement et à votre projet, le formulaire vous invitera à joindre votre candidature sous format d'un document libre comportant :
 - La présentation générale de votre projet ;
 - La mise en avant, en cohérence avec les niveaux de classes, des liens entre les séances Manuterra et l'ouverture aux mondes professionnels, la découverte et la sensibilisation aux métiers ;
 - Les éventuelles pistes pédagogiques novatrices visant à amplifier et / ou pérenniser les apports du projet dans la durée.
- Le formulaire vous invitera également à télécharger la Charte du programme : celle-ci sera à joindre à votre candidature une fois signée en qualité du chef d'établissement et éventuellement de l'IEN (Inspecteur de l'Education Nationale) de circonscription.

Calendrier

Du 2 avril au 12 mai 2024

Appel à candidatures par zone

- **Du 2 avril au 28 avril 2023** : Zone C - Créteil, Paris, Versailles ;
- **Du 8 avril au 5 mai 2024** : Zone A - Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lyon ;
- **Du 15 avril au 12 mai 2024** : Zone B - Nancy-Metz, Nantes, Normandie ;

Mai 2024

Comité de sélection de chaque académie

Début juin 2024

Résultats des comités de sélection de chaque académie et retours aux participants

De juin à mi-septembre 2024

- Plannification des séances Manuterra par les établissements ;
- Affectation des trios enseignants / professionnels du jardin / médiateurs-jardin ;
- Réunion d'information générale à destination des enseignants et des professionnels du jardin

Septembre 2024 à juin 2025

Séances Manuterra en classes et sur le terrain

En fin de parcours

Valorisation de Manuterra dans les établissements et les académies (fête de fin d'année, démonstrations du jardin...).

CONTACTS

Fondation d'entreprise Hermès
educationfondation@hermes.com

Académie de Besançon
Jean-Paul Jorrot –
jean-paul.jorrot@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

Académie de Bordeaux
Frédérique Colly – frederique.colly@ac-bordeaux.fr

Académie de Clermont-Ferrand
Laurent Cheminal – Laurent.Cheminal@ac-clermont.fr

Académie de Créteil
Vincent Zaccardo – vincenzo.zaccardo@ac-creteil.fr

Académie de Lyon
Muriel Robichet – muriel.robichet@ac-lyon.fr

Académie de Normandie
Guillaume Gasnier – guillaume.gasnier@ac-normandie.fr

Académie de Nancy-Metz
Sophie Cognac – sophie.cognac@ac-nancy-metz.fr

Académie de Nantes
Nathalie Dupré – nathalie.dupre@ac-nantes.fr

Académie de Paris
Isabelle Unvoas – isabelle.unvoas@ac-paris.fr

Académie de Versailles
Sophie Coutelle – sophie.coutelle@ac-versailles.fr

FAQ Manuterra

ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

1. Qui peut candidater ?

Les établissements scolaires situés sur un territoire d'une académie d'un département où le programme est à ce jour déployé.

Les équipes pédagogiques des différents établissements, représentées par un enseignant référent, présentent une candidature pour une classe (du CM1 à la seconde). Une seule candidature pour une classe par établissement et par année scolaire sera acceptée.

2. Quand puis-je candidater ?

L'appel à candidatures paraît sur le site de la Fondation d'entreprise Hermès au printemps 2024. Nous vous encourageons à vous tenir informés de l'ouverture de ce dernier à travers le site, la newsletter ou les réseaux sociaux de la Fondation d'entreprise Hermès et des académies partenaires. Attention, l'appel à candidatures se fait par zones scolaires.

3. Mon établissement ne fait pas partie des académies partenaires ou des départements éligibles, puis-je quand même candidater ?

Notre calendrier d'essaimage ne vous permet malheureusement pas encore de candidater. Cependant, nous vous invitons à nous joindre par mail à educationfondation@hermes.com afin de nous faire part de votre demande et de votre motivation. Nous espérons pouvoir très prochainement répondre positivement à votre demande.

4. Ma classe est porteuse d'un dispositif spécifique, puis-je candidater ?

Le programme Manuterra tient à affirmer une grande diversité quant au public scolaire auquel il s'adresse. Les classes bénéficiant d'un dispositif spécifique (ULIS, SEGPA, UPE2A ...) ou issues d'IME (Institut Médico-éducatif) peuvent soumettre leurs candidatures. Celles-ci seront étudiées selon les mêmes modalités que les autres classes.

5. Dois-je forcément candidater avec une équipe pédagogique (plusieurs enseignants dans le même établissement) ?

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives. Il s'agit de présenter un projet cohérent avec l'ambition de l'établissement et les valeurs du programme Manuterra.

Pour rappel, les critères de sélection sont les suivants :

- Motivation de l'équipe pédagogique à inscrire ce projet interdisciplinaire dans la progression pédagogique de la classe engagée, en cohérence avec le projet de l'établissement ;
- Portage solide du projet par une équipe pédagogique interdisciplinaire, animée par un enseignant référent d'une part, et par la direction de l'établissement d'autre part ;
- Inscription de Manuterra dans le cadre des enseignements, du socle commun et / ou de tout autre dispositif de sensibilisation aux enjeux environnementaux et / ou de découverte des métiers ;
- Proposition de pistes pédagogiques novatrices visant à amplifier et / ou pérenniser les apports du projet initié, au-delà de la durée du projet et / ou de la classe participante au programme.

À noter qu'un enseignant devra être désigné comme référent pour le projet.

6. Les classes REP sont-elles prioritaires ?

Toutes les candidatures, qu'elles émanent ou non, d'établissements publics ou privés sous contrat, seront étudiées selon les mêmes modalités. Aucune classe n'est privilégiée ou prioritaire.

7. Puis-je postuler à nouveau si j'ai déjà participé à Manuterra (avec une autre classe / autre enseignant / autre niveau) ?

Nous serions heureux de collaborer avec vous à nouveau si vous le souhaitez. Les équipes ayant participé à Manuterra sont invitées à candidater. Cependant, l'objectif visé est de faire bénéficier du programme le plus de classes et d'établissements possibles. Ainsi, un même établissement ne pourra être sélectionné plus de deux éditions d'affilée.

PROFESSIONNELS DU JARDIN : Jardiniers/Médiateurs-jardin

1. Je suis professionnel du jardin et j'exerce sur le territoire d'une des académies partenaires, comment puis-je rejoindre le programme ?

Si vous êtes professionnel du jardin (jardinier, paysagiste, maraîcher, etc.) et que vous exercez sur les territoires des académies partenaires de la Fondation d'entreprise Hermès, nous serons ravis de collaborer avec vous dans le cadre du programme Manuterra. Vous pouvez adresser votre candidature à la structure de coordination du programme sur votre territoire. Pour toute question, vous pouvez également contacter la Fondation d'entreprise Hermès par mail à educationfondation@hermes.com

2. Je suis étudiant, apprenti, en service civique ou entrepreneur avec une spécialisation en lien avec le monde du jardin sur une des académies partenaires, comment puis-je rejoindre le programme en tant que médiateur-jardin ?

Vous pouvez adresser votre candidature à la structure de coordination du programme sur votre territoire. Pour toute question, vous pouvez également contacter la Fondation d'entreprise Hermès par mail à educationfondation@hermes.com

Charte du programme Manuterra

À joindre obligatoirement signée au dossier de candidature en chargeant le document (en PDF) via le formulaire de candidature en ligne.

Vocabulaire spécifique

Trio : enseignant référent, professionnel du jardin et médiateur-jardin ;

Séance : séquence de deux heures du programme avec les élèves (le programme comporte douze séances) ;

Équipe Manuterra : équipes de la Fondation d'entreprise Hermès, des Compagnons du Devoir et du Tour de France ;

Coordinateur territorial : référent Manuterra d'un territoire donné.

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME MANUTERRA



Lu et approuvé

Contexte

Le programme Manuterra s'inscrit dans la progression pédagogique de la classe engagée, en cohérence avec le projet d'établissement.

Durant toute la durée du programme, votre contact privilégié est le référent Manuterra de votre académie (coordinateur territorial).



Lu et approuvé

Candidature

Une seule classe d'un même établissement peut participer à Manuterra sur la même année. Manuterra est un programme pluridisciplinaire, qui peut être porté par plusieurs enseignants, mais un seul doit être désigné comme référent pour l'équipe Manuterra.



Lu et approuvé

Planification

Le programme Manuterra s'étend de septembre à juin, en douze séances de deux heures, en fonction du planning établi au préalable par le trio.

L'enseignant référent s'engage à rappeler aux élèves les règles de vie pour assurer la sécurité en classe ou sur le terrain. L'équipe pédagogique conserve la responsabilité de la classe engagée dans les activités du programme Manuterra et veille au bon déroulement des séances.

RÔLE ET ENGAGEMENT DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



Lu et approuvé

Accueil des intervenants externes

L'équipe pédagogique s'engage à faciliter l'accueil des intervenants extérieurs (trios, livreurs, équipe Manuterra, journalistes, etc.).



Lu et approuvé

Réunion de préparation

Avant le démarrage des séances en classe, une réunion de préparation est prévue pour les enseignants, les professionnels des jardins et les assistants du programme. La présence de l'enseignant référent est obligatoire.



Lu et approuvé

Plateforme Manuterra et calendrier des séances

Le trio s'engage à transmettre en temps voulu au coordinateur territorial du programme les calendriers d'interventions et à les mettre à jour, ceci afin de faciliter les visites par l'équipe Manuterra, les équipes académiques ou par les journalistes intéressés.

L'enseignant référent, comme chaque membre du trio, doit prévenir directement les autres membres du trio en cas d'empêchement et / ou de changement de planning et en informer le coordinateur territorial.

Le trio s'engage à s'inscrire et à renseigner les informations requises pour le déroulement du programme sur la plateforme Manuterra dédiée, dont l'adresse sera communiquée aux participants.

L'enseignant référent s'engage à traiter les notions théoriques selon le déroulé pédagogique du programme en lien avec les séances pratiques.



Lu et approuvé

Carnet de bord

L'enseignant référent accompagne les élèves dans l'appropriation et le renseignement du carnet de bord servant de support au programme.



Lu et approuvé

Trombinoscope

L'enseignant référent fournit aux intervenants extérieurs (professionnels des jardins) le trombinoscope de la classe.



Lu et approuvé

Règlement et sécurité

Le règlement de l'établissement scolaire et les règles de sécurité s'appliquent à toutes les activités menées dans le cadre du programme Manuterra, quel que soit le lieu où se déroulent les séances.

L'enseignant référent s'engage à ce que les élèves soient équipés pour les séances en extérieur (vêtements et chaussures adaptés) et s'assure des conditions de sécurité sur le terrain (pas d'objets dangereux etc.).

LOGISTIQUE ET MATÉRIEL



Lu et approuvé

Espace de travail

L'établissement doit avoir accès à un terrain cultivable de 30 m² minimum au sein de l'établissement ou à proximité (dix minutes à pied), un lieu de stockage du matériel (à proximité) et un espace (dans la classe par exemple) pour entreposer les semis.

Par ailleurs, il doit mettre à disposition une salle de classe adaptée pour les séances en intérieur.



Lu et approuvé

Outils et matériel

L'établissement est responsable de la réception des outils et du matériel confiés par le coordinateur territorial, de leur entretien, de leur stockage, de leur inventaire à la réception et au retour.

L'enseignant référent communique au coordinateur territorial un contact au sein de l'établissement pour la bonne réception des kits le jour de la livraison.

À la fin du programme, les outils confiés seront récupérés par le coordinateur territorial.

Les outils et le matériel sont prévus en fonction du nombre d'élèves dans la classe. Si l'effectif change, il est du ressort de l'enseignant référent de prévenir le coordinateur territorial en amont.

L'équipe enseignante s'engage à accueillir les intervenants à l'avance (environ trente minutes), et leur faciliter l'accès au jardin, aux locaux de stockage et aux salles de classes pour prévoir la bonne installation. Elle accompagnera les intervenants dans le rangement, dans la mesure du possible.

L'équipe enseignante s'engage à vérifier la possibilité d'installer un récupérateur d'eau de pluie et le composteur.

L'équipe enseignante s'engage à vérifier la possibilité d'alimenter le composteur par la cantine de la structure ou par l'intermédiaire des familles et des enseignants.

L'équipe enseignante s'engage à piloter un planning de l'entretien du jardin en fonction des besoins entre les séances par les enseignants, les élèves ou l'équipe administrative.



COMMUNICATION

et approuvé

Toute communication de l'établissement (réseaux sociaux, site internet, blogs, etc.) sur sa participation au programme est possible et encouragée. Elle se prépare en faisant valider en amont la publication au coordinateur territorial.

Manuterra donne naissance à un espace jardin et les productions d'élèves telles que les carnets de bord : toutes ces productions sont susceptibles d'être valorisées par l'équipe Manuterra sur différents supports et lors de divers événements des partenaires du programme.

Toute éventuelle sollicitation, relative à Manuterra, auprès de l'établissement ou de l'équipe pédagogique par la presse (interview, article, reportage en classe...) doit être signalée en amont au coordinateur territorial.

Dans le cadre de la valorisation et de la communication du programme, une attestation de droit à l'image de chaque participant (professeurs et élèves) est demandée et signée dès le démarrage du programme en classe.



PÉRENNISATION DE L'ESPACE JARDIN

et approuvé

Si elle ne participe pas au programme l'année suivante, la structure scolaire s'engage à poursuivre l'action initiée dans le cadre de Manuterra sur les années suivantes afin qu'il devienne un potentiel support pédagogique.

Le non-respect de cette chartre peut amener l'équipe Manuterra à suspendre la participation de l'établissement au programme pour l'année en cours.

Signature du chef d'établissement :

Pour le premier degré

Merci d'apposer en complément, la signature de l'IEN de circonscription :

Signature de l'enseignant référent :